

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 6 JANVIER 07

L'an deux mil sept, le 5 janvier à 20h30 le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHETTE Yves.

Présents : Mmes JACQUELIN, PORTIER, BOUDET, MM.JARDIN, ROCHETTE, CONCHON, BERNARDIN, DELALANDE, GRAFFIN.

Absents : M.PORCHER, Mme LAVIEILLE, M.THIBOUVILLE. Mme COGNARD a donné pouvoir à M.ROCHATTE. M.LE DU à M.DELALANDE.

Secrétaire : Mme JACQUELIN.

### Maintenance de l'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 octobre 2006 dans laquelle le Conseil Municipal compte tenu du caractère obligatoire de la loi avait confié la totalité de la compétence éclairage public –investissement et maintenance- au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure, le SIEGE.

Par lettre du 8 décembre 2006, le SIEGE nous informe qu'un texte de loi est paru, autorisant les communes à conserver la maintenance de leur réseau éclairage public.

Il convient donc de se positionner par rapport à ce nouveau texte de loi et par rapport aux offres techniques et financières proposées par le SIEGE.

Après comparaison entre les différents niveaux de services proposés par le SIEGE et le contrat actuel de maintenance conclu avec la Société LESENS, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

L'annulation de la délibération du 6 octobre 2006 confiant la maintenance au SIEGE,

La conservation par la commune de la compétence maintenance du réseau d'éclairage public,

Le seul transfert de la compétence « investissement » au SIEGE.

Un courrier accompagné de la délibération sera adressé au SIEGE.

### Renouvellement contrat anti-virus :

A la suite de la proposition de renouvellement du contrat anti-virus par la Société RIAG, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la maintenance sur 10 postes (8 à l'école primaire, 1 à la bibliothèque, et 1 à l'école maternelle)

Le devis s'élève à la somme de 693.68 € pour la période du 01/04/2007 au 04/12/2007.

### Surveillance alarme :

L'entreprise Thiriet a adressé une proposition de renouvellement de contrat pour la surveillance de l'alarme. Après étude, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat après négociation avec l'entreprise.

### Travaux d'assainissement en traverse rue Roederer :

A la suite de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, rue Roederer, 7 entreprises ont répondu à la demande. Une analyse détaillée des critères d'attribution de ce marché déterminera le choix de l'entreprise.

### Plan topographique rue Roederer :

Monsieur DESHAYES, géomètre, après avoir été contacté, propose un complément de devis de plan topographique, pour les travaux d'assainissement en traverse qui doivent avoir lieu dans la rue Roederer.

Ce devis s'élève à la somme de 1107,50 € TTC. Le conseil après étude du devis donne son accord à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES :

Gaz de France organise en partenariat avec la commune une « inauguration » pour l'arrivée du Gaz au Haut-Ménilles. La manifestation aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> février à 18 h 00 sur le terrain de basket de la résidence Bellevue. Les habitants du Haut-Ménilles ont reçu une invitation par Gaz de France.

Monsieur le Maire informe le Conseil, de la réponse positive de Monsieur J.Louis DEBRE suite à la demande de subvention sur fond parlementaire pour les travaux de la rue Roederer.

### Glissière de sécurité au Val Corbin.

Un courrier avait été adressé auprès du Conseil Général, pour le prolongement de la barrière de sécurité sur la RD 65, à hauteur du nouveau lotissement du Val Corbin. Le Conseil Général a fait exécuter très rapidement les travaux qui se sont avérés très opérationnels et efficaces, puisqu'aussitôt posée la rambarde a évité un accident qui aurait pu être plus important.

Les directrices des écoles, ainsi que la présidente du club de l'amitié remercient le Conseil Municipal pour le versement de la recette à la suite de la représentation théâtrale du 8 octobre.

Madame Boudet :

Le bulletin municipal 2006/2007 sera distribué chez les habitants semaine 2.

Remerciement aux conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des colis.

Rappel de la cérémonie des vœux du maire : vendredi 12 janvier à 18 heures à la Salle des fêtes.

Eric Jardin :

Les travaux d'éclairage à l'église seront terminés semaine 2.

Les travaux de toiture au bâtiment « A » ont commencé.

Révision du chauffage de l'église.

Les travaux de bordures et caniveaux du champ de la cour sont terminés.

Dans l'ancien logement de Mme Martin (école maternelle) des travaux de chauffage et de tapisserie seront faits courant janvier pour pouvoir accueillir les enfants de la garderie.

Les tilleuls dans la cour de l'école ont été élagués par les employés.

Mme Portier, responsable du club de l'amitié demande que les toilettes à côté du local situé au dessus de la bibliothèque, et où ont lieu les activités manuelles, soient révisées. Temps de ménage à prévoir également pour ces locaux, dans la mesure où ils seront également utilisés par les enfants du catéchisme.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 FEVRIER 2007

### I – TRAVAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE.

Le Syndicat d'Electricité a adressé 3 projets de délibération pour différents travaux sur la commune :

- 1- Eclairage public rue Aristide Briand : estimation 21 000 € TTC. Part de la commune : 7 023.41 HT, le solde supporté par le SIEGE.
- 2- Renforcement rue Aristide Briand : estimation 85 000 TTC. Part de la commune 14 214,05 € HT (au comptant), le solde supporté par le SIEGE
- 3- Enfouissement des réseaux téléphoniques : rue Aristide Briand. Coût des travaux 6000 € TTC. Part de la commune 3010.00€ + TVA à rembourser au SIEGE. (983.28€)

Le Conseil après avoir ouï et délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions de travaux qui seront réalisés cette année.

### II – TRAVAUX RUE ROEDERER :

A la suite de la décision du conseil du mois de décembre, de réaliser des travaux d'assainissement en traverse rue Roederer (création de caniveaux, trottoirs et bordures) Monsieur le Préfet a émis un avis défavorable précisant que la commune de Ménilles devait se retourner vers le Syndicat de voirie pour effectuer ces travaux. Le syndicat a effectivement la compétence voirie, mais ses statuts pour l'instant ne l'autorisent pas à créer lui-même les bordures, les trottoirs et les caniveaux.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans une impasse : à la fois en terme de délai : poursuite des travaux de la rue Roederer, en termes financiers : le Syndicat de Voirie n'a pas les moyens de faire, en terme juridique : ses statuts doivent être révisés ce qui peut prendre plusieurs mois, voire une année.

Après rencontre avec les services de la Préfecture, Monsieur le Maire étant président du Syndicat de Voirie du canton de Pacy, a convoqué le bureau du syndicat le 11 janvier 2007 et convoqué une assemblée générale du syndicat de voirie, élargie aux maires des communes adhérentes du syndicat, et en présence de Monsieur le Percepteur, le 30 janvier, aux fins d'exposer les difficultés auxquelles sont désormais confrontées toutes les communes en matière de voirie, dès lors qu'elles adhèrent à un syndicat de voirie. Parmi les solutions possibles : sortie de Ménilles du Syndicat de voirie, dissolution du syndicat.....

A l'issue de cette assemblée un courrier demandant à Monsieur le Préfet, de sursoir à sa décision, a été envoyé, cosigné par l'ensemble des présents et une délibération commune sera soumise à chaque conseil municipal.

Pour la commune de Ménilles, la délibération suivante a été prise :

« Monsieur le Maire expose,

La commune de MENILLES, adhère au syndicat de Voirie du Canton de Pacy sur Eure, et conformément aux statuts du syndicat, réalisait jusqu'à présent sur le budget communal la création des bordures, des trottoirs, des caniveaux. Le syndicat, quant à lui, finançait exclusivement la chaussée, reprofilage et enrobé ou gravillonnage.

De nouvelles dispositions réglementaires, appliquées lors du contrôle de légalité par la préfecture de l'Eure, consécutives à la loi N° 2004-809 du 13 Aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, bloque désormais le mode de fonctionnement décrit ci-dessus, en voulant confier au seul syndicat la réalisation de l'ensemble des travaux – trottoirs, bordures, caniveaux, chaussées, enlevant ainsi toute initiative communale.

A l'initiative du Syndicat de voirie du Canton de Pacy sur Eure, une assemblée générale, à laquelle ont également été invités les maires non délégués, a eu lieu le mardi 30 janvier à Menilles.

A l'unanimité des présents il a été approuvé les orientations consignées dans une lettre adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure le 3 Février 2007 et jointe en annexe.

Lecture faite en conseil de cette lettre

Après avoir oui et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le contenu de la lettre du 3 Février 2007
- souhaite voir aboutir favorablement la demande de prorogation de fonctionnement dans l'état actuel du syndicat de voirie, en attendant une révision des statuts de ce syndicat »

### III- RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE A LA BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du conseil Général informant du changement de l'équipement informatique mis à la disposition de la bibliothèque.

Une convention sera signée par Monsieur le Maire et le Conseil général.

### QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de voirie du champ de la cour : les travaux touchent à leur fin .

Toiture du bâtiment « A » : les travaux de toiture seront finis fin de la semaine 7.

Monsieur Conchon transmet de la part des habitants de la rue des Hannebaux, une demande de mise en place d'un ralentisseur, les voitures roulant à vive allure :Des contrôles routiers seront demandés par la mairie.

Eric Jardin : déplacement de la garderie dans les locaux de l'ancien logement de Mme Martin. Les employés travaillent à la rénovation des pièces.

. les extincteurs ont été révisés.

. les tags du lavoir ont été effacés

. Elagage fait aux écoles, aux « Sablons » et sur l'île du moulin.

Mme Portier : demande que l'installation électrique de la salle travaux manuels des anciens soit refaite. Demande de remblais également sur le parking de la salle des fêtes.

M.Le Du : l'entreprise Buisine reprendra les travaux au cimetière quand le temps sera plus clément et plus sec.

Mme Jacquelin : revoir l'installation électrique dans le local destiné aux enfants du catéchisme, et qui a été mis à disposition par la commune.

Un devis sera demandé à une entreprise.

Un programme de réfection concernant l'église de Ménilles sera à prévoir dans les prochaines années.

## Commune de Menilles

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 07

L'an deux mil sept, le 30 mars à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHETTE. Etaient présents : Mmes PORTIER, COGNARD, LAVIEILLE, MM.JARDIN, DELALANDE, LE DU, CONCHON, THIBOUVILLE, BERNARDIN.

Mme BOUDET a donné pouvoir à Mme PORTIER, Mme JACQUELIN à M.DELALANDE, M.GRAFFIN à M. LE DU. Absent : M.PORCHER.

#### 1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice 2006 s'élève à 159 671,60 €.

Compte tenu du résultat antérieur à reporter, le résultat à affecter s'élève à la somme de 869 248,98 €.

En Investissement le résultat est aussi excédentaire, à savoir la somme de 240 727,05 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le résultat du compte administratif de l'année 2007.

#### 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1 721 392 €.

Charges à caractère général : 694 501

Charges du personnel : 355 250 €

Autres charges de gestion courante : 176 553 €

Total des dépenses réelles : 1 237 007 €

Virement à la section d'investissement : 484 385 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1 721 392 € dont 852 144 € (recettes 2007) + 869 248 résultat antérieur reporté.

Les dépenses investissement s'élèvent à : 1 324 458 € dont 600 000 € pour les travaux d'assainissement en traverse de la rue Roederer. La commune contracte un emprunt de 300 000 € pour financer une partie de ces travaux, le reste sur les fonds propres.

#### - subvention voyages linguistiques.

A la demande du Collège Georges Pompidou, de Pacy sur Eure, le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'attribution d'une subvention pour les voyages linguistiques, concernant 13 élèves domiciliés sur la commune. Cette subvention s'élève à la somme de :

13 élèves x 35 € = 455 €

#### -subvention du Conseil Général pour les classes découvertes.

Le Conseil Général a notifié une attribution de subvention pour la classe découverte qui aura lieu au mois d'octobre 2007 et concernant les élèves de CM<sup>2</sup>. Le montant de la subvention s'élève à 30 € par élève.

Le Conseil Municipal reversera à la coopérative de l'école Primaire la somme de 30 x 28 soit la somme de : 840 €.

#### - Travaux du champ de la Cour :

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer de pénalités auprès de l'entreprise TPN, pour le retard constaté lors de la réalisation des travaux de voirie.(délibération à la demande de la perception)

#### - Reconduction de la convention ATESAT pour l'année 2007.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Direction Départementale de l'Equipement proposant la reconduction de la convention ATESAT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir oui et délibéré, accepte cette proposition

**QUESTIONS DIVERSES :**

Elections : Un tableau concernant les permanences pour les élections du 22 avril et du 6 mai a été mis en place par les membres du Conseil Municipal.

Journée « geste citoyen »

Monsieur le Maire propose de renouveler la journée du « geste citoyen ». La date retenue en accord avec la Directrice de l'école primaire est le samedi 15 septembre 2007.

Participation également des associations de la commune à cette matinée de ramassage des déchets. Monsieur Jardin, adjoint est chargé de l'organisation.

Voirie rue du Val Corbin :

En l'attente de la fin de la construction des pavillons, Monsieur le Maire sollicite l'entreprise TPN afin de remettre provisoirement en état la voirie.

Travaux réalisés par les employés communaux :

- les saules bordant le parking de la salle des fêtes ont été élagués.
- La garderie de l'école maternelle sera transférée après les vacances de printemps dans le logement de l'école maternelle. Les employés communaux ont réaménagé les locaux afin de pouvoir y accueillir les jeunes enfants.

## Commune de Menilles (Eure)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 MAI 2007.

#### I – Avis du Conseil sur l'enquête publique –

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté préfectoral du 13 avril 2007 il est prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la Société SAIPOL (usine de raffinage d'oléagineux – colza-) en vue de procéder à l'extension du plan d'épandage, dans l'Eure, des boues de la station d'épuration de l'usine sise boulevard maritime 76 530 à Grand Couronne.

Après examen en séance du Conseil Municipal du dossier d'enquête, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

#### II – Travaux rue Roederer

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux souhaits exposés par le Conseil Municipal en séance du 2 avril 2006, une consultation de Maîtrise d'œuvre suivant la procédure adaptée a été lancée en décembre 2006 avec une remise des offres le 3 janvier 2007.

Sept entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Après examen par la Commission d'appel d'offres des différentes propositions, il en ressort que l'entreprise SO.DE.REF est la mieux « disante » avec une proposition de rémunération de 20.000 € H.T.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition, autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches relatives aux acquisitions de terrains nécessaires à l'élargissement de cette voie.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture nous informant que la demande de subvention au titre de la DGE et concernant les travaux rue Roederer n'a pas été retenue.

#### III – Réserves foncières :

Monsieur le Maire expose :

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire de création de logements et d'équipements publics, la commune de Ménilles s'est lancée dans l'acquisition de réserves foncières.

Afin de prévoir les nouvelles acquisitions nécessaires à la poursuite de cet aménagement, Monsieur le Maire propose l'examen des projets ci-après :

- Création d'une voie piétonne entre la RD 836 et les terrains acquis à la SIFM, terrains voués à la construction de nouveaux habitats.
  - une parcelle AC 204, a déjà été acquise en 2006. Il conviendrait d'acquérir la parcelle AC 203 d'une superficie de 1a92 ca pour lancer l'aménagement de cette voie verte.
- Elargissement de la rue Roederer :

Le projet consiste à améliorer la sécurité des usagers empruntant cette rue sinueuse, étroite, et de forte pente.

Toute acquisition de terrains en bordure de la voie actuelle favoriserait l'atteinte de cet objectif.
- Accueil de nouveaux commerces en centre ville :

Après la réalisation de l'immeuble mixte, logements à l'étage et commerces en rez de chaussée (coiffeur, esthéticienne, supérette, la Poste) place communale, il conviendrait d'acquérir la parcelle AC 161 d'une surface de 4a10.
- Extension/Regroupement des groupes scolaires :

Actuellement les écoles primaire et maternelle constituent deux ensembles séparés dont les limites d'accueil des élèves semblent atteintes tant par l'école primaire que par l'école maternelle.

Par ailleurs, la situation géographique de l'école primaire (carrefour RD 836 et bas de la côte Roederer) n'est pas sans poser de problèmes d'insécurité et de gêne de circulation lors des entrées et sorties des cours.

A noter également que le restaurant scolaire de l'école primaire est approvisionné par des repas fabriqués en cuisine à l'école maternelle nécessitant donc un transport entre les deux établissements.

Enfin, une des classes de l'école primaire est abritée dans une « classe mobile », fort vétuste.

Il conviendrait donc d'envisager à terme un regroupement dans un même lieu de ces deux établissements, c'est-à-dire auprès de l'école maternelle.

Deux parcelles de terrain ZE 269 (31a66) et ZE 265 (14a13) ont déjà été acquises par la commune. Il conviendrait de poursuivre par ces acquisitions des parcelles ZE 288, ZE 291, ZE 265, ZE7 et ZE 8) pour repenser l'ensemble des aménagements aux abords de l'école maternelle.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme et réitère son adhésion à ces orientations stratégiques.
- Charge Monsieur le Maire d'obtenir l'avis des domaines préalable à ces acquisitions foncières examinées ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de toutes négociations et signatures des actes relatifs à ces acquisitions.

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### Autorisation de signature pour convention :

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Syndicat Intercommunal de gestion et des constructions VERNON/ECOS, pour les enfants de la commune inscrits au Collège Ariane, (section sportive) et utilisant ses équipements.

##### Recensement :

La Direction générale de l'INSEE nous informe que le recensement sur notre commune débutera en janvier 2008.

Financement par la CAPE des graines pour les jachères et/ou bandes fleuries sur le territoire de la CAPE en partenariat avec la Fédération de Chasse de l'Eure :

Dans le cadre du partenariat engagé entre la CAPE, la Chambre d'agriculture de l'Eure et l'Ecole de la Bergerie Nationale de Rambouillet, 4 groupes de travail élus- agriculteurs ont initié des propositions d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CAPE. Un des groupes avait souhaité voir se développer pour la préservation de la faune, de la flore et pour la valorisation des paysages du territoire, des jachères ou bandes fleuries dans les villages et le long des chemins de randonnées. Aussi pour mettre en place un soutien au développement des jachères ou bandes fleuries sur notre territoire, et ceci sans porter préjudice aux agriculteurs bénéficiant des aides de la PAC, la CAPE va passer une convention avec la Fédération de chasse de l'Eure afin de financer les graines pour l'ensemble des demandeurs des 41 communes des territoires.

La commune, propriétaire de terrains concernés par ce projet, prendra contact avec les services de la CAPE.

La mairie de Villégats organise un rallye pédestre le 17 mai 2007. Une équipe d'élus est prévue. L'information est donc transmise aux conseillers.

##### Troubles de l'ordre public :

A la suite des deux incidents qui se sont produits pendant les vacances d'avril sur la commune de Ménilles, (renversement des poubelles rue de Pacy, et tentative de feu dans une poubelle derrière la mairie) par les élèves du Lycée Galilée de Gennevilliers, le conseil municipal demande que Monsieur le Maire adresse un courrier au Directeur du Lycée pour information des faits et copie de ce courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Gennevilliers. (les élèves encadrés par leurs professeurs ont déposé une lettre d'excuses en mairie).

Cérémonie du 8 mai 2007 : rassemblement sur la place communale à 11 heures.

« Tour de table » :

Monsieur Jardin : fait un point sur les travaux qui ont été réalisés par les employés techniques de la mairie. Madame Jacquelin demande l'intervention des employés communaux pour un nettoyage à l'église.

Monsieur Conchon demande que Monsieur le Maire fasse un courrier de rappel aux habitants de la commune, qui laissent leurs containers d'ordures vides sur les trottoirs, ou qui sortent leurs sacs de déchets verts, trop tôt par rapport aux jours de ramassage.

L'entreprise TPN mandatée par le Syndicat de Voirie va commencer le rebouchage des trous sur les chaussées pour les différents villages du canton.



## Commune de Menilles

### COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 1<sup>er</sup> JUIN 2007

#### I – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE :

Comme chaque année la commune organise un tirage au sort pour nommer 3 personnes inscrites sur les listes électorales et qui seront désignées pour être inscrites sur les listes des jurés d'assise 2007, après un deuxième tirage au niveau du tribunal d'instance

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Monsieur Thierry IMBOTT, Mme CHERMONT Martine, et Mme FAUVEAU Sylvie

#### II – Achat photocopieur pour l'école maternelle.

Après examen de différentes propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'offre des Etablissements RICOH pour l'acquisition d'un photocopieur MP 1500 dont le montant s'élève à la somme de 1486 € H.T. Le contrat annuel de maintenance est établi sur la base de 2 300 copies par mois à raison de 0.0099€ par copie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance y afférent.

#### III – ARROSAGE AUTOMATIQUE : Jardinières de l'école primaire.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'extension de la mise en place de l'arrosage automatique, et accepte le devis de l'entreprise LEBLANC pour l'installation du système d'arrosage à l'école primaire pour la somme de 821.01 € TTC.

#### V – ACHAT MOBILIER SCOLAIRE :

La Directrice de l'école primaire demande la possibilité de renouveler une partie du mobilier scolaire. Un devis a été établi en vue de l'obtention d'une subvention qui serait accordée par le Conseil Général de l'Eure, dans la mesure où le devis est supérieur à la somme de 5 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'octroi de la subvention.

Monsieur le Maire demande une dérogation auprès des services du Conseil Général, pour commander le matériel, avant l'accord de la subvention.

#### VI – PERSONNEL COMMUNAL :

- Augmentation d'horaires :

A la suite du déplacement des locaux de la garderie maternelle, et considérant l'augmentation de la surface à entretenir, il est nécessaire de prévoir un temps supplémentaire pour effectuer le ménage.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le contrat de travail de Mme GAUVIN Sonia, responsable de la garderie, qui passe de 16 heures hebdomadaires à 17 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

La demande est adressée à la Commission technique Paritaire du Centre de Gestion pour avis.

- Ratio promu-promouvables pour le cadre d'emploi des adjoints techniques :

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 12 avril 2007,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le ratio de 100% dans les cadre des adjoints techniques territoriaux, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, et à inscrire les crédits suffisants au budget de la commune.

#### VII – PERMANENCE EN VUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Les Conseillers ont établi un tableau pour la tenue du bureau de vote les 10 et 17 juin 2007.

#### QUESTIONS DIVERSES :

La SILOGE informe Monsieur le Maire de la mise en place d'un programme de réhabilitation pour les 24 logements du HLM Champ de la Cour

Ces travaux consistent en remplacement des menuiseries extérieurs, ventilations mécaniques contrôlées, réfection des sols et installations électriques, chaudières, ravalement, équipements sanitaires, portes palières, remplacement des portes des caves. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 504 000 €. La participation de la communauté d'agglomération des portes de l'Eure (LA CAPE) s'élèvera à la somme de 31200 € .

Suite des « Troubles de l'ordre public »:

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant de Monsieur le Maire de Gennevilliers déplorant les incidents qui ont eu lieu sur la commune dont les auteurs étaient des lycéens de la commune de Gennevilliers en stage au château de Ménilles.

#### DEMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant du Conseil Général de l'Eure concernant la mise en place d'une plate-forme de dématérialisation pour les marchés publics départementaux.

Une convention de constitution de groupement de commande était jointe à ce courrier.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe cette convention.

#### DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Les provisions au compte 6718 étant insuffisantes, Monsieur le Maire propose de prélever la somme de 1500 € sur le compte 022 (dépenses imprévues) pour l'imputer sur le compte 6718.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

#### TRAVAUX RUE ROEDERER :

Le Bureau d'Etudes SODEREF mandaté pour le suivi de l'étude des travaux rue Roederer organise une réunion de travail le mercredi 27 juin à 17h30.

#### TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA RD 836 :

Reprise des travaux mi-juin.

#### NOUVELLE TRANCHE DE TRAVAUX d'enfouissement des réseaux (Fin 2007/2008) :

Les habitants concernés recevront un courrier pour les prévenir du passage d'un technicien du bureau d'études IRIS Conseil qui leur donnera individuellement des renseignements sur leur raccordement.

#### TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX (Côte Roederer) : fin des travaux fin juin.

. Monsieur Jardin, responsable des travaux informe le Conseil que les travaux de réhabilitation d'électricité dans les locaux au-dessus de la Bibliothèque ont été réalisés. Ces locaux serviront aussi pour l'accueil des enfants de Ménilles qui suivent le catéchisme.

. Passage du jury pour les façades et maisons fleuries dans la commune : samedi 30 juin le matin.

. La fête de MENILLES aura lieu le 9 et 10 juin : retraite aux flambeaux et feu d'artifice. Dégustation rapide sur la place à partir de 19h30.

. Kermesse de l'école maternelle : samedi 16 juin 2007

. Kermesse de l'école primaire : samedi 23 juin 2007.

. Le Conseil Municipal participera financièrement aux cadeaux de départ en retraite de Monsieur POMIES (école primaire) et de Madame MARTIN (école maternelle).

# Ville de Menilles

## COMPTE RENDU CONSEIL DU 05 JUILLET 2007

### 1-Augmentation de la participation scolaire (pour les mairies) pour les enfants extérieurs à la commune et inscrits aux écoles primaire et maternelle :

Monsieur le Maire propose :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, le montant de la participation scolaire versée par la commune de résidence à la commune d'accueil, pour les enfants hors commune fréquentant les écoles de la commune, sera modifié à hauteur de 2%.

A savoir :

Ecole Maternelle : 780 € - Ecole Primaire : 377 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de la mise en application.

### 2 – Augmentation des tarifs pour la location des salles des fêtes :

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de location pour les salles des fêtes, à compter du 05 juillet 2007.

Salle B : tarif pour les habitants de la commune : 83 € (ancien tarif 81€)

- tarif pour les personnes extérieures à la commune : 130 € (ancien tarif 123 €)

Salle C : tarif pour les habitants de la commune : 196 € (ancien tarif 192€)

- tarif pour les personnes extérieures à la commune : 325 € (ancien tarif 316€)

Location vaisselle : 1,26 € (ancien tarif 1.22 €)

Casse vaisselle : 1,57 € (ancien tarif 1,52€)

### Loyer du logement de l'école primaire :

A la suite du changement de locataire dans le logement de l'école primaire, Monsieur le Maire propose une augmentation du loyer. Après discussion entre les membres du Conseil, le montant du loyer est fixé à 350 €.

### 3- Renouvellement du contrat de surveillance des bâtiments communaux :

Le contrat de surveillance des bâtiments communaux arrive à expiration. Après discussion sur l'efficacité du service en lui-même par rapport au coût demandé, Monsieur le Maire donne son avis, à savoir qu'en terme de sécurité il est difficile de penser efficacité quant le service existe, et que la sécurité a toujours un coût élevé. Il sera demandé à M.Thiriet une nouvelle proposition financière et la question est reportée au conseil de septembre.

### 4 – Ressources humaines :

Mme Graffin, adjoint administratif actuellement à temps partiel (80%) souhaite reprendre son travail à temps complet à partir du mois de juillet. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Le Contrat de Mme Martinez, agent technique 2<sup>ème</sup> classe, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2007.

### 5 - décisions modificatives :

Monsieur le Maire propose deux délibérations modificatives sur le budget 2007.

Inscription au compte « subventions » d'une somme supplémentaire de 259 € pour l'association des sapeurs pompiers, qui compte un pompier retraité supplémentaire.

Inscription au compte 205 achat logiciel, pour l'achat du logiciel carrière et gestion du temps, qui n'avait pas été prévu au BP 2007. Ces sommes seront reprises au compte « dépenses imprévues ».

### 6- Point travaux rue Roederer :

Une première réunion a eu lieu en mairie avec le Cabinet d'études SODEREF, missionné pour l'aménagement de la côte Roederer, et la commission travaux. L'avant-projet est en cours de constitution.

### QUESTIONS DIVERSES :

#### Floralies départementales :

Les employés du service espace vert ont participé aux floralies départementales qui ont eu lieu à St Marcel les 23 et 24 juin. A l'issue de cette manifestation différents prix ont été décernés par le public ; la commune de Ménilles a obtenu les prix des écoles. Monsieur le Maire et le Conseil municipal proposent de récompenser les employés des espaces verts qui ont participé à cette manifestation.

#### Vérification défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport effectué par le service départemental de secours et d'incendie suite à la vérification des points d'eau sur la commune servant à la défense incendie.

Sept points d'eau sur vingt cinq présentent une anomalie. Cela nécessite donc une opération de réfection. Des devis vont être demandés pour la remise en état de ce matériel. Un dossier de demande de subvention sera également constitué.

#### Mise à jour du cadastre :

Les services des impôts ont adressé un avis concernant les propriétaires fonciers, avis qui sera affiché dans les boîtes d'affichage, pour les informer de la visite d'un géomètre qui se rendra dans la commune du 6 Août au premier septembre dans le but d'une mise à jour du plan cadastral.

#### Syndicat de la rivière d'Eure :

Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'évolution du dossier des travaux envisagés sur les 2 ouvrages du bras de la rivière d'Eure.

#### Mise en place de l'arrosage automatique :

Après consultation des devis présentés par Monsieur MARTIN, Pépiniériste, pour la mise en place de l'arrosage automatique (avec programmeurs), sur différents points de la commune, le Conseil Municipal donne son accord.

- Installation d'un arrosage automatique place du marché : 357.31 €
- Installation d'un arrosage près de l'école : 1013.98 €
- Installation d'un arrosage à la bibliothèque et monument aux morts : 2080.55 €

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces différents devis.

Le jury départemental du fleurissement tient compte des efforts faits par la commune pour la mise en place de ces installations qui à long terme représentent un économie d'eau importante.

#### Tags dans Ménilles :

A la suite de plaintes déposées par les habitants ainsi que par la mairie, victimes de tags sur les propriétés, le procureur de la République a demandé aux auteurs des tags de présenter des excuses auprès des personnes et de réparer à leurs frais les dégradations.

#### Résultats de l'enquête publique – Société SAIPOL – Plan d'épandage.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du commissaire-Enquêteur, suite à l'enquête publique qui a eu lieu en mai et juin 2007, dans 27 communes de l'Eure, et concernant l'extension du plan d'épandage dans l'Eure, des boues de la station d'épuration de l'usine de Grand-Couronne.

Conclusions du rapport : le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable à l'extension dans l'Eure du plan d'épandage de la station d'épuration de la Société SAIPOL pour un tonnage de 1700 T sur 1273 hectares.

#### CAPE : rapport de l'année 2006

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du rapport 2006 et invitent les conseillers à en prendre davantage connaissance.

Information : Pour les habitations qui ne peuvent être desservies par un assainissement collectif, la CAPE en application de la loi sur l'eau et l'environnement a lancé un programme de vérification des assainissements individuels. Deux mille foyers répartis sur tout le territoire de la CAPE sont concernés par cette opération. Quatre mille foyers seront examinés ultérieurement. Le coût de cette étude de conformité est facturé 50 € à chaque usager.

#### Projet de création d'une voie publique le long de la ligne de chemin de fer :

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire a contacté les différents propriétaires concernés en leur demandant la possibilité de faire une emprise sur leur terrain ; en contre partie la commune s'engagerait à prendre en charge les frais de divisions de terrains, ainsi que les travaux de remise en état à l'identique. Chacune des situations sera étudiée individuellement avec mise en place d'un accord entre les deux parties.

#### Eclairage public :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que la CAPE prend en charge la mise en place d'une quinzaine de lampadaires d'éclairage public sur la route aux abords du stade et sur les parkings.

#### Sonorisation église :

Mme Jacquelin, « relais paroisse » informe les membres du Conseil que la sonorisation de l'église de Ménilles va être refaite et prise en charge par la Paroisse.

#### TRAVAUX RD 836 :

- Effacement des réseaux EDF et France-Télécom en cours.
- Remise en état des ralentisseurs : début des travaux : cet été pour 3 semaines. Une lettre d'information est adressée aux habitants.

# Commune de Menilles

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE

### I – TRAVAUX DU SIEGE : (Syndicat d'Electricité de l'Eure)

Une nouvelle estimation du SIEGE conduit à une diminution des travaux prévus, sur la rue Aristide Briand jusqu'au pied de la côte de Gaillon. Le nouveau montant de la part de la commune s'élève à la somme de 13 210,70 € au lieu de 14 214,€ 05.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### ✓Travaux 2008 prévus par le SIEGE :

Après discussion le Conseil Municipal propose d'inscrire en travaux l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone et révision de l'éclairage public sur les points suivants :

- rue du Bout Cochet jusqu'à la Sente aux Hervieux y compris,
- RD 836 du pied de la côte de Gaillon jusqu'à l'extrémité du village.

### II – PLU (plan local d'urbanisme) de SAINT AQUILIN.

Présentation succincte du PLU de St Aquilin mis à disposition des conseillers pour avis au Conseil d'octobre.

### III – SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le contrat de surveillance des bâtiments communaux, avec l'entreprise THIRIET, étant arrivé à échéance à la date du 01/04/2007 et après discussion du Conseil Municipal sur l'efficacité du service, et sur demande de Monsieur DELALANDE Adjoint, le Conseil vote à bulletins secrets.

Résultat : 7 oui et 6 non.

Le contrat sera renouvelé pour un an, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2008.

### IV – DEGREVEMENTS IMPOTS LOCAUX

#### 1° Exonération de 2 ans sur la taxe foncière pour les constructions nouvelle, reconstructions ou additions.

Monsieur le Maire expose au Conseil :

En application de l'article 1383 du Code Général des impôts, il est possible d'exonérer ou non pendant deux ans les constructions nouvelles et les reconstructions ou additions de construction de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après débat, considérant :

- le besoin d'aider les jeunes ménages dans leur accession à la propriété,
- le niveau élevé du coût du foncier,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

d'exonérer pendant 2 ans toutes constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à partir de l'exercice 2008.

#### 2° Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements.

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, et après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

#### 3° Institution d'un abattement de 10% sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapés ou invalides.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts qui permettent d'instituer un abattement de 10% qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapés ou invalides. Cet abattement est égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Les personnes concernées doivent remplir les conditions suivantes :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L.815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale.
- être titulaire de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale.
- Etre atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (DB 6 D 4233 n°20 à 24)
- Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.214-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineurs ou majeurs qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'instituer un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI, à compter de l'exercice 2008.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### COMMUNICATION DU SYNDICAT DE LA RIVIERE D'EURE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général suite aux réunions organisées dans le cadre de l'étude locale d'aménagement de deux ouvrages sur les bras de la rivière d'Eure à Ménilles : La restauration et la pose de clapet ne sont pas encore acceptés par le Conseil Général et se font attendre.

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2008 :

Le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fait figurer la commune dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2008, et qui se déroulera du 17 Janvier 2008 au 16 février 2008.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec les membres du Conseil Municipal, Madame Brigitte BOUDET, Adjointe au Maire, est nommée coordinateur communal pour encadrer cette opération.

#### DECISION MODIFICATIVE AU BP 2007

Régularisation d'écritures comptables : Ouverture d'un compte 024 (recettes investissement) pour enregistrer la vente du terrain à la SECOMILE d'un montant de 6180 € et augmentation d'un montant de 6180 € au compte 2184 (dépenses d'investissements).

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

#### POINTS ACQUISITIONS FONCIERES

Conformément à la décision, à l'unanimité, du Conseil municipal du 5 juillet 2007 autorisant Monsieur le Maire à entamer des démarches auprès des propriétaires pour l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeurs d'environ 6 mètres en fond de parcelles AC 106, AC 105 et AC 103, Monsieur le Maire donne lecture de lettres de notaires ayant participé aux récentes transactions à l'occasion des changements de propriétaires pour deux de ces trois parcelles.

Ces lettres font état de l'ouverture des nouveaux propriétaires à toutes propositions de la commune.

Il est décidé de poursuivre la démarche par une étude technique sur la faisabilité de la voie de desserte projetée.

#### QUESTIONS DIVERSES :

1-L'Association des Maires de France célèbre son centenaire, et des manifestations seront prévues. Elle propose par ailleurs un concours à destination des élèves du cours moyen et cours élémentaire « dessine moi ta commune » et qui est l'occasion de sensibiliser ces jeunes citoyens au fonctionnement de la commune. Monsieur le Maire prendra contact avec la directrice de l'école primaire.

2 – La troupe du « THEATRE DU LION » propose une soirée théâtre à la salle des fêtes de MENILLES, le Samedi 13 Octobre 2007 à 20h30.

Deux pièces d'1/4 d'heure de G.Courteline et une pièce d'environ ¾ d'heure de Feydau.

Le tarif des entrées est de 8€ pour les adultes et 4€ pour les jeunes en dessous de 18 ans). Le bénéfice de cette soirée sera au profit des Anciens et des Ecoles. Les réservations auront lieu en mairie.

3-La journée du « GESTE CITOYEN » est prévue le SAMEDI 20 OCTOBRE de 9 heures à 12h30. Elle est organisée par la Mairie, en partenariat avec les associations de la commune.

Le rendez-vous a lieu à la salle des fêtes à 8h30. Cette 1/2 journée est ouverte à tous les habitants de la commune : Collecte des déchets – Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

#### Monsieur Jardin :

Le deuxième passage sur la commune par le Jury des maisons fleuries a eu lieu.

La remise des prix est prévue le Vendredi 12 octobre à 18h30 à la mairie.

#### Monsieur Graffin :

Installation d'une barrière de sécurité aux abords de la pizzeria.

Mme LAVIHELLE : la date de la commission cantine est le mardi 13 novembre à 18 heures en mairie.

Mme JACQUELIN : compte rendu de la réunion du syndicat d'eau d'Houlbec. La salle mise à la disposition de la paroisse pour les activités de catéchisme, a été repeinte et les frais sont pris en charge par la Paroisse.

Monsieur LE DU : les travaux d'aménagement au cimetière reprendront à compter du 15 septembre et sont effectués par l'entreprise Buisine.

L'association des Maires de France qui fête ses 100 ans propose deux actions à réaliser en étroite collaboration avec la commune. A savoir participation des enfants de classe cours moyen pour un concours de dessin sur le thème « dessine-moi ta commune » et également une « porte ouverte » de la mairie sur le week-end du 20 et 21 octobre

pour permettre de sensibiliser les citoyens et en particulier les plus jeunes sur le fonctionnement de la commune et ses institutions.

Le Conseil municipal à l'unanimité, donne son accord sur ces deux propositions. Monsieur le Maire se charge de transmettre l'information à la directrice de l'école Primaire.

## Commune de Menilles

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2007

#### I – NOEL DES ENFANTS DES EMPLOYES ET DES ENFANTS DE CONSEILLERS.

Monsieur le Maire propose de reconduire la formule qui avait été inaugurée en 2006, à savoir de transformer le « repas de fête de Noël » pour les employés en manifestation festive, élargie aux enfants du personnel. Cette année les enfants des Conseillers y seront associés. Cette manifestation aura lieu le vendredi 14 décembre à la salle des fêtes. Un cadeau de Noël sera remis aux enfants autour d'un pot de l'amitié.

Le montant des bons de NOEL est le suivant :

- Enfants de 0 à 4 ans : 27 €
- Enfants de 5 à 8 ans : 33 €
- Enfants de 9 à 12 ans : 43 €.

Monsieur le Maire invite les conseillers à statuer sur cette proposition. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

#### II – RECONDUCTION DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur le Maire présente au Conseil, la proposition de renouvellement du contrat de la société API Restauration, fournisseur des repas à la cantine scolaire.

Après étude et comparaison des prix, après l'avis positif de la commission cantine sur la qualité du service, le Conseil municipal à l'unanimité se prononce sur le renouvellement du contrat pour l'année scolaire 2007/2008.

#### III – REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX.

Monsieur le Maire propose de modifier les termes de la délibération prise en séance de conseil Municipal en date du 2 décembre 2005, et d'adopter les dispositions suivantes :

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°84-53 DU 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret 2003-1013 du 23.10.2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux JO du 24.10.2003,

Il serait possible d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents titulaires et non titulaires de la commune, à savoir :

- adjoints administratifs
- adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe
- Rédacteur
- Adjoints techniques,
- adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe

A cet effet il est proposé d'instituer les indemnités suivantes :

1- Les agents occupant un emploi à temps complet et relevant des filières administrative et technique pourront bénéficier des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires instaurées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, dès lors que leur grade est compatible avec le versement de ces indemnités. Ces indemnités seront versées mensuellement en fonction des nécessités de service.

2- Indemnité d'administration et de technicité définie par le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 :

Cette indemnité sera versée aux agents intéressés, dans les conditions réglementaires selon leur grade, sur une base annuelle par application d'un montant de référence annuel fixé par grade, plafonné à 500 € et indexé sur la valeur du point de la fonction publique. Pour les agents qui intègrent la collectivité en cours d'année, la prime sera versée la première année au prorata du nombre de mois de présence.

Pour les agents qui quittent la collectivité en cours d'année, la prime sera versée au prorata du nombre de mois de présence.

- Adjoint technique principal : coefficient 1.12
- Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe : coefficient 1.13
- Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : coefficient 1.17
- Adjoint administration : 1.13



Les critères d'attribution pourraient être les suivants :

- Présentéisme,
- Disponibilité
- Comportement dans le service
- Appropriation du travail confié
- Motivation
- Evolution de la note annuelle.

Un arrêté qui fixe le montant sera pris pour chaque agent.

Le règlement de cette indemnité sera effectué annuellement.

3- Indemnité de Mission de Préfecture définie par le décret du 26 décembre 1997

Cette indemnité sera versée sur le même principe, avec un coefficient variable de 0 à 3 à :

. l'agent qui assure les fonctions de secrétaire de mairie,

. l'agent qui assure les fonctions d'encadrement des services techniques « entretien des voiries et espaces verts »

. l'agent qui assure les fonctions d'encadrement des services techniques « entretien de bâtiments ».

Un arrêté qui fixe le montant sera pris pour chaque agent.

Le montant de cette indemnité sera effectué mensuellement.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à statuer sur cet exposé :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité ces propositions.

#### IV- Objet : créance irrécouvrable.

A la demande de Monsieur le Trésorier de Pacy sur Eure qui après avoir effectué les poursuites d'usage,

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 70.21 € au compte 654 « créances irrécouvrables ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et charge Monsieur le Maire d'inscrire cette opération.

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### 1- Devis de la signalisation routière :

La Signalisation Routière propose un devis pour la fourniture et pose de feux clignotants aux abords de l'école primaire. Le montant du devis est de 845,47 €. Cette somme sera inscrite en fonctionnement. Le Conseil charge Monsieur le Maire de la commande de cette fourniture.

2 – Monsieur Jardin, Adjoint aux travaux fait part du devis proposé par la C.E.E. pour fourniture de matériels électriques pour la remise en état des guirlandes de Noël, par les employés de la commune. Le devis s'élève à la somme de 2527.46 € TTC. Cette dépense sera inscrite en fonctionnement.

3 – Monsieur DENIEL, entreprise de maçonnerie propose une réactualisation du devis du 23 juin 2007, pour les travaux de soutènement du mur dans la côte rue Roederer. Le montant de ce devis s'élève à la somme de 4 070,64 € TTC. Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

4 – Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la lettre émanant de l'Inspecteur d'Académie en date du 7 septembre 2007 confirmant que pour cette rentrée scolaire il n'y aura pas d'ouverture d'une sixième classe (comme il avait pu être envisagé) puisque le nombre d'enfants scolarisés à l'école primaire n'avait pas atteint le seuil de 140 élèves. Le nombre d'élèves inscrits en primaire étant de 132.

5- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier provenant de la paroisse Pacy Vallée d'Eure invitant les membres du Conseil à un pot de l'amitié à l'occasion du dixième anniversaire de la Paroisse Pacy Vallée d'Eure.

6- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier émanant du Conseil Général de l'Eure concernant la participation à la campagne « euroise » des villes et villages fleuris organisée en 2007.

Le Jury régional confirme les fleurs attribuées et propose à la Commission permanente d'attribuer une récompense de 1400 €. La remise des prix organisée par le Conseil Général aura lieu le 22 octobre à 18 heures à l'Hôtel du Département.

- Rappel de la date de la matinée « geste citoyen » : samedi 20 octobre 2007

Durant cette matinée, dans le cadre du centenaire de l'Association des Maires de France, Monsieur le Maire sera présent pour répondre aux questions qui pourront lui être posées sur le fonctionnement général de la Mairie, par les enfants et tous les citoyens.

- Le Conseil Municipal du mois de novembre sera déplacé au 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, donc le vendredi 9 novembre 2007.

Monsieur Delalande : La Communauté d'Agglomération des Portes de l'EURE (CAPE) –Commission des Transports- organise une enquête auprès des habitants des communes du Canton, sur les besoins et souhaits attendus. Un sondage pourrait avoir lieu auprès des habitants de la commune de Ménilles. L'information sera affichée dans les boîtes d'affichage communales.

A la suite de la remarque de Monsieur Conchon sur la divagation des chiens sur la commune, Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires de chien sont tenus de faire en sorte que les animaux ne divagent pas sur la commune.

## Commune de Menilles

### COMPTE- RENDU DU CONSEIL DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2007

L'an 2007, le 7 décembre à 20 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ROCHETTE.

Présents : MM.ROCHETTE, DELALANDE, LE DU , JARDIN, CONCHON, BERNARDIN, GRAFFIN, Mmes PORTIER, BOUDET, JACQUELIN, LAVIEILLE, GOUCHER.

Absents : M.THIBOUVILLE, Mme COGNARD, M.PORCHER.

#### I – RAPPORT ANNUEL DE L'EAU –année 2006-

Monsieur le Maire comment le rapport annuel de l'eau établi par les services de la DDAF.

La population concernée par le service est d'environ 2960 personnes. La répartition des abonnés par commune est la suivante :

- Croisy sur Eure : 111
- Hardencourt Cocherel : 115
- Ménilles : 711
- Vaux sur Eure : 156
- St Aquilin de Pacy : 4

Au total 1097 abonnés.

La production d'eau en M3 cette année est en diminution grâce au diagnostic de réseau qui a permis de faire des réparations sur le réseau. Le volume produit est de 147 774 m3 en 2006 (149 840 m3 en 2005). Le rendement du réseau est de 94% : rendement supérieur à la moyenne.

Il reste encore 8 branchements en plomb qui seront changés dans le courant de l'année.

Le prix de l'eau est de 1.49 € le m3 pour une consommation de 120 m3, pour les communes de Vaux, Croisy, Hardencourt. (TVA 5.5%)

La taxe de la contre valeur pollution est appliquée pour les habitants de la commune de Ménilles, portant le coût du m3 à 2.07 € sur une consommation de 120 m3.

Travaux réalisés par le Syndicat :

.Travaux de réfection de l'étanchéité du réservoir au Haut-Ménilles

.Modification de la chloration à la station de pompage des Cottins et mise en place d'un analyseur de chlore en continu au réservoir du Haut-Ménilles.

.Travaux d'interconnexion avec le SAEP d'Houlbec.

Travaux envisagés pour l'année 2008 :

.renouvellement du réseau dans la rue Roederer : 940 Ml de canalisation

.bouclage du réseau entre la commune de Croisy et de Vaux,

. renforcement du réseau entre le carrefour de la mairie de Vaux et le cimetière de Vaux.

. déplacement d'une canalisation dans le domaine du Château de Vaux.

Le plan Vigipirate a été assoupli sur l'ensemble du territoire national, en ce qui concerne les services publics de l'eau, par la suppression de la consigne de surchloration. Dans le département de l'Eure les consignes de surchloration persistent.

Monsieur le maire, Président du Syndicat d'eau, fait savoir qu'à la demande pressante du Conseil Général, les syndicats d'eau pourraient être repris par la CAPE. Cette décision pourrait intervenir dans le courant de l'année 2008.

#### 2 – URBANISME :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la DDE proposant la signature d'une convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Après lecture et commentaires le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### 3 – AMENAGEMENT SECURTIE SUR LA RD 836

A la suite de plusieurs demandes des riverains de la RD 836, côté PACY , concernant la sécurité, Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de faire comme à l'entrée du village, côté Cocherel, des aménagements pour la sécurité.

Monsieur le Maire propose l'inscription de la commune auprès du département pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2008.

Après cet exposé, les membres du Conseil acceptent cette proposition et chargent Monsieur le Maire de conduire la suite de cette opération.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que les services de la préfecture, dans le cadre du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation verseront à la commune une somme de 2010 € pour l'acquisition du mobilier scolaire.

L'école maternelle vient d'être dotée d'un nouvel ordinateur, acheté par la commune.

#### Association « Le Souffle » Houlbec.

L'association a envoyé le compte rendu de la dernière assemblée générale annonçant la dissolution de l'association et les modalités de la liquidation.

La gestion des locaux sera confié à l'association Habitat et Humanisme.

#### SYNDICAT D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu des décisions adoptées par le Comité du Syndicat d'Electricité de l'Eure. Monsieur SOURIOUX quitte le poste de directeur du SIEGE ; il est remplacé par Monsieur SEGOUIN.

Le « Noël des enfants des employés communaux et des enfants du personnel aura lieu mardi 11 décembre à la salle des fêtes.

La « cérémonie » des vœux du Maire aura lieu le mercredi 9 janvier 2008 à 19 heures à la salle des fêtes.

Le recensement de la population démarrera le 17 janvier jusqu'au 18 février 2008. Trois agents recenseurs ont été nommés : Melle Cécile ROCHETTE, et Mme CISSE. Mme Brigitte BOUDET a été nommée coordinatrice pour encadrer ce travail.

La distribution des colis aux « Anciens » aura lieu vendredi 14 et samedi 15 décembre par les conseillers.

Monsieur DELALANDE délégué au Syndicat de la rivière d'Eure fait un compte rendu de la dernière réunion du syndicat.

Monsieur JARDIN fait un point sur les travaux qui ont été faits sur la commune au mois de novembre.  
. Proposition d'un devis, concernant l'installation et la mise en place d'une porte électrique à l'ancien arsenal des pompiers. Montant du devis : 1260 € H.T . Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité.

. changement des vannes thermostatiques à la garderie de l'école maternelle,

. Mise en place du mât de la fontaine pour les décorations de la place par Monsieur Marcel DENIEL.

. Le chauffage de l'église a été vérifié par l'entreprise PAUMELLE, chargée de l'entretien.

Monsieur Jardin, Président du Comité des Fêtes rappelle que le vendredi 21 décembre a lieu sur la place communale la fête de Noël pour les enfants de la commune.